



Gorges Causses Cévennes

Le Journal d'information de la Communauté de communes



Alors qu'on entend dire depuis longtemps que l'eau constituera l'enjeu majeur des décennies à venir, force est aujourd'hui de constater que le changement global impacte déjà largement cette ressource.

Le temps n'est donc plus ni au scepticisme, ni à l'attentisme ! Il convient en effet dès à présent d'**agir pour changer notre rapport à l'eau en adoptant de nouvelles pratiques en matière de consommation et de gestion.**

Pour faciliter cette transition, le Législateur a prévu qu'au 1^{er} janvier 2026, ce seraient les intercommunalités qui exerceraient les compétences Eau et Assainissement, soit une échelle territoriale plus pertinente que celle d'une commune isolée, pour appréhender les difficultés liées à la gestion de ces services.

Néanmoins, la loi NOTRe de 2015, qui a débouché sur les fusions d'intercommunalités au 1^{er} janvier 2017, avait également posé ce principe dès 2020.

C'est dans cette logique que, prompts à innover et conscients des enjeux, les élus de notre Communauté de communes ont engagé dès 2018 une **réflexion approfondie sur le thème de l'eau**. L'échelle **intercommunale** est alors apparue comme la plus pertinente pour **relever le défi**, alors que les réseaux ou ouvrages réalisés par les communes-membres sont anciens et vétustes et que les communes n'ont ni la capacité, ni les moyens de les renouveler.

Ce niveau d'intervention est d'autant plus adapté que la Communauté de communes est à la fois compétente en matière de **grand cycle de l'eau** (évapotranspiration, nuages, précipitations, ruissellement et infiltrations) et de **petit cycle de l'eau** (captage, traitement, distribution, épuration), indissociables.

Autre avantage : les investissements à réaliser pour assurer la continuité de la qualité, la distribution de l'eau potable mais aussi l'épuration des eaux usées sont colossaux. Le choix d'**anticiper le transfert des compétences** s'inscrit donc dans une **stratégie gagnant-gagnant**. Identifié comme pionnier et novateur, le territoire profite en effet d'une **reconnaissance spécifique des partenaires financiers** (État, Agence de l'Eau ou Département), qui ouvre droit à des **subventions bonifiées** et à **des contrats pluriannuels exceptionnels**.

En s'illustrant dans la transition en matière de gestion de l'eau, la Communauté de communes, terre d'aventures, démontre, comme vous pourrez le constater au travers des pages de ce bulletin d'information, que ses élus ont **su opérer les choix judicieux** qu'impose la situation. Cette démarche raisonnée, nécessite certes d'**importants efforts de la part de tous, élus, professionnels, usagers...** Mais elle tend vers des **démarches plus vertueuses** et qui peuvent seules permettre la **pérennité de la distribution d'une eau potable à l'ensemble de la population**, dans un **plus strict respect de notre environnement**.

Henri COUDERC, Président

Économie d'eau : tous acteurs

Pour mettre en œuvre cette **nécessaire remise en question du modèle existant de la distribution en eau sur le territoire**, les élus du Conseil communautaire ont également souhaité **associer les usagers dans la réduction de leur consommation**. Ainsi, depuis le mois de mai, chaque habitant peut être accompagné financièrement par la Communauté de communes pour l'acquisition d'appareils hydro-économiques (mousseurs, régulateur de débits de robinet, etc).

L'installation de ces dispositifs sur l'ensemble de ces points d'eau permet de réduire d'au moins 10% la consommation d'eau d'un ménage. Une bonne action pour l'environnement et le pouvoir d'achat des usagers ! (Plus d'info sur [treval-france.com](https://www.treval-france.com))

De plus, à l'image de ce que faisaient nos anciens, **un travail est également en cours sur le Causse Méjean**, en lien avec la Chambre d'agriculture de la Lozère, **pour aider les exploitants agricoles à installer des citernes et récupérer les eaux pluviales captées par leurs bâtiments**. L'objectif est de **réduire le besoin en eau potable pour l'abreuvement du bétail**. Si l'étude est concluante, il pourra être déployé sur l'ensemble du territoire dans les années futures.



Le service Eau et Assainissement face aux changements climatiques et aux augmentations des coûts de l'énergie

Depuis 3 ans, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif est du ressort de la Communauté de communes Gorges Causse Cévennes. **Le service améliore au quotidien la mission et les ouvrages qui lui ont été confiés** et, force est de constater qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour **mettre en place et maintenir un service de qualité**.

En effet, malgré le travail réalisé par les communes et des syndicats avant le transfert, de nombreux ouvrages se trouvent dans un état de vétusté avancé, rendant indispensables de nombreux investissements. **En moyenne le réseaux et ouvrages ont 60 ans et commencent à montrer des signes importants de détérioration**. Pour exemple, au début de la gestion par la Communauté de communes, les fuites du réseau d'eau potable sur le territoire représentaient globalement 400.000 m³ par an, soit plus de 50 % du volume prélevé sur les ressources. Heureusement, les secteurs où les ressources sont faibles, les rendements sont corrects grâce à un **entretien régulier depuis de nombreuses années**. C'est le cas du Causse Méjean ou de certains villages cévenols. À l'image de ce qui a été fait sur ces secteurs, **le service Eau et Assainissement** travaille au quotidien à l'échelle du territoire **pour réparer les fuites**

et sécuriser la distribution de l'eau potable. Ainsi, **depuis 2020**, les travaux réalisés ont ainsi permis de **réduire de près de 10% le volume perdu sur les réseaux d'eau potable**.

Toutefois, la **sécheresse** de l'été dernier a touché l'ensemble du territoire et a montré la **fragilité de notre ressource en eau potable**.

Avec le changement climatique annoncé et déjà constaté, **la gestion de l'eau est devenue un enjeu majeur**.

Ainsi, la Communauté de communes travaille activement et a engagé **un diagnostic plus affiné de son patrimoine en mettant en place plusieurs actions** :

- Installer la **télesurveillance** sur les réservoirs pour suivre la consommation instantanée du réseau,
- Améliorer la **recherche de fuites** en formant les agents et en les équipant d'outils adaptés,
- Réaliser un **schéma directeur d'alimentation en eau potable pour programmer les investissements sur les court, moyen et long termes**. Cette étude doit également se pencher sur la recherche de nouvelles ressources pour les secteurs déficitaires,
- **Régulariser les branchements pirates ou sans compteur**.

Délégation de service public

Bien que la gestion courante de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées soit déléguée aux prestataires Véolia Eau sur ce secteur, un budget communautaire spécifique est établi pour réaliser les investissements importants.

Depuis plusieurs années, le fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées de Florac est décrié. Pourtant le problème se situe essentiellement au niveau du réseau de collecte. En effet, sur certains secteurs, les canalisations existantes arrivent en fin de vie et ne sont plus étanches ; ce qui engendrent des perturbations dans le fonctionnement normal d'un réseau d'eaux usées. À l'appui du diagnostic réalisé en 2019 par l'ancien SIVOM de Florac – Bédouès, la Communauté de communes a initié, en 2021, plusieurs petits chantiers pour **supprimer l'entrée d'eaux claires parasites** (source, nappe phréatique, eau de pluie) **dans le réseau d'eaux usées**. Depuis la réalisation de ces travaux, Véolia Eau indique une diminution de 20 % du volume total qui entre dans la station d'épuration liée à la réduction des eaux claires parasites collectées dans le réseau.

Fort de ces résultats très positifs et pour poursuivre dans cette dynamique, la Communauté de communes a réalisé, en 2023, en partenariat avec la commune de Florac-Trois-Rivières, le premier grand chantier de **reprise des réseaux humides des rues du Thérond, Notre Dame et des Casernes**. Le coût de cette opération s'élève à 650.000 €. La commune a pris en charge la réfection de la voirie.

Par la suite, la Communauté de communes va s'attacher à réaliser des travaux de **reprise du réseau d'eaux usées sur le secteur de la rue Paul Comte ainsi qu'une partie de la rue Jean Monestier**. Pour ces travaux, l'objectif est de lancer l'étude du projet fin 2023 pour une réalisation courant 2024-2025.



Une politique sociale de l'eau instaurée au profit des usagers les plus en difficulté

Conscients de l'effort demandé aux usagers, dans un contexte économique déjà tendu, les élus communautaires ont souhaité instaurer une politique sociale de l'eau basée sur deux volets :

- **L'échelonnement de la facture sur l'année avec possibilité d'un prélèvement automatique et une régularisation en fin d'année**, suivant les volumes consommés, depuis juin 2023.
- **La mise en place d'un dégrèvement de la facture pour les foyers en difficultés financières**, selon des critères d'éligibilité qui seront validés avant la fin de l'année. A noter que cette mesure sera entièrement financée par le budget général de la Communauté de communes pour ne pas impacter directement le budget Eau et Assainissement.

La situation que nous avons connue en 2022 montre la **fragilité de la ressource en eau pourtant nécessaire au maintien de l'attractivité du territoire, pour ses habitants et ses visiteurs**. Plus encore, elle renvoie au changement climatique et rend plus urgente que jamais la **prise de conscience qu'il convient de réinterroger notre rapport à l'eau potable, bien précieux et enjeu majeur !**



Sécuriser la gestion de l'Eau et de l'Assainissement et maîtriser l'impact sur le coût du service

Au vu de l'ensemble des enjeux environnementaux et énergétiques, la collectivité se doit de **définir une stratégie optimisée pour pérenniser l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées**. En effet, le service compte **26 stations d'épuration, 100 km de réseau d'eau usée, 100 réservoirs et 400 km de réseau d'eau potable**, plus ou moins en fin de vie, et seulement 4.500 abonnés sur un très vaste territoire.

Le tourisme constitue une activité économique importante sur notre territoire. Ce secteur impacte particulièrement le service, que ce soit en terme de ressource disponible (consommation en eau en période estivale) ou de dimensionnement des ouvrages (capacité réglementaire de traitement de 26.000 équivalent habitants pour seulement 2.000 abonnés).

Lors du Conseil communautaire du 8 décembre 2022, un engagement fort a été pris : celui de **remettre à niveau et de pérenniser sur le long terme la distribution de l'eau**

et le traitement des eaux usées sur notre territoire, en initiant notamment l'ensemble des travaux cités précédemment. Malheureusement, cette nécessité implique **l'augmentation de la tarification du service d'Eau et d'Assainissement**. Ainsi, pour l'année 2023 les abonnements d'eau potable et d'assainissement ont subi une augmentation et sont **portés chacun à 110 € HT**. Les tarifs des consommations seront de **1,80 € HT/ m³ pour l'eau potable** et de **1,43 € HT pour l'assainissement** (sauf territoire en délégation de service public : Florac-Trois-Rivières et Bédouès-Cocurès).

Part	HT	TTC
Abonnement	110,00	110,00
Consommation	1,80	2,16
Assainissement	1,43	1,72
TOTAL HT	221,80	
TOTAL TTC		268,80

Contrat de projets

Face à la quantité très importante d'investissements à réaliser pour **permettre un rattrapage structurel et permettre une gestion convenable de l'eau potable et de l'assainissement collectif** du territoire, la Communauté de communes a mis en place le tout premier **contrat de projet de la Lozère avec ses partenaires, que sont l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil départemental de la Lozère**. Ce contrat de projet vise à **définir les investissements prioritaires et permet à la Communauté de communes d'avoir un accompagnement financier renforcé**. Ainsi ce sont plus de 50% de subventions que la Communauté de communes percevra pour la réalisation des premiers travaux structurants, qui représentent un coût global de 3.000.000€. Sont notamment programmés, la **reprise de tronçons du réseau d'assainissement de Florac**, la **création ou la réhabilitation de stations d'épurations de Cassagnas et de Mas Saint Chély**, la réalisation d'un **schéma de distribution de l'eau potable à l'échelle communautaire**, la mise en place de **traitement de l'eau potable sur certains secteurs en restriction d'usage**, le **renouvellement de réseau sur le secteur de Meyrueis**.

